

LES SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT

Les professionnels

Les équipes SAVS et SAMSAH sont mutualisées

→ Responsable d'Établissement

En SAVS

→ Conseillers en Economie Sociale et Familiale

→ Éducateurs Spécialisés

→ Moniteur Educateur

→ Assistant de Service Social

→ Rédacteur

En SAMSAH

Se rajoutent à l'équipe SAVS,

→ Infirmier(e)s

→ Médecin Psychiatre

→ Médecin généraliste

→ Psychologue

Le rôle de l'infirmier(e)

→ Assurer des soins réguliers et coordonnés,

→ Proposer un accompagnement médical et paramédical en milieu ouvert,

→ Assurer la dispensation et la coordination des soins médicaux et paramédicaux à domicile ou favoriser l'accès aux soins et leur effectivité...

→ Prendre en compte les addictions dans le projet personnalisé.



SAVS/SAMSAH de Bégard

1 rue du Bon Sauveur | 22140 BÉGARD

02 96 45 37 94

Fax 02 96 45 38 24

savs.begard@fondationbonsauveur.fr

Du lundi au dimanche de 9h20 à 19h00

Les week-ends et jours fériés de 9h20 à 18h00

SAVS/SAMSAH de Lannion

7 allée du Maréchal-ferrant | 22300 LANNION

02 96 15 18 73

Fax 02 96 15 48 77

savs.begard@fondationbonsauveur.fr

Du lundi au dimanche de 9h20 à 19h00

Les week-ends et jours fériés de 9h20 à 18h00

SAVS/SAMSAH de Paimpol

6 rue Anatole Le Braz | 22500 PAIMPOL

06 80 89 62 95

savs.begard@fondationbonsauveur.fr

Du lundi au dimanche de 9h20 à 19h00

Les week-ends et jours fériés de 9h20 à 18h00

(Permanence 1 week-end sur 2)

www.fondationbonsauveur.fr



FONDATION BON SAUVEUR

PÔLE SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL

Fondation Bon Sauveur | Service Communication | Septembre 2018

LES SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT

SAVS SAMSAH

Services d'Accompagnement :

- ▶ à la Vie Sociale
- ▶ Médico-Social pour Adultes Handicapés

- Bégard
- Lannion
- Paimpol



FONDATION BON SAUVEUR

PÔLE SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL



Bégard



Lannion

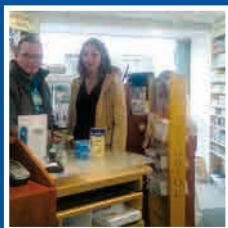


Paimpol



Conditions d'admission

- En situation de handicap psychique
- Orientation par la CDAPH (Commission des Droits de l'Autonomie des Personnes Handicapées)
- Résidence sur la zone desservie par le SAMSAH ou le SAVS
- Adhésion aux principes de l'accompagnement



Les Services d'Accompagnement une dynamique pour avancer...

Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) et le Service d'Accompagnement Médico-Social des Adultes Handicapés (SAMSAH) ont pour objectifs de :

- développer l'**autonomie** et favoriser l'**intégration sociale**,
- orienter, guider et soutenir la personne dans **sa vie quotidienne** et dans l'**organisation de ses loisirs**,
- permettre l'**accès aux droits fondamentaux** (soins, logement, culture, travail), à la **citoyenneté**
- aider à l'accomplissement de son **projet personnel**,
- prévenir l'**isolement**, développer ou restaurer les **liens familiaux, sociaux, scolaires ou professionnels**,
- coordonner et suivre l'**action des différents intervenants**.

Plus spécifiquement, le SAMSAH intègre les notions de :

- **Soins** : entretiens d'aide, préparation, distribution et surveillance de la prise des traitements, hygiène (de vie, vestimentaire, alimentaire), liens avec le médecin traitant...
- **Urgence médicale** : équipement d'urgence dans les véhicules et au SAMSAH (sac à dos d'urgence), convention avec les Centres Hospitaliers Généraux (conditions et modalités de transfert et prise en charge)

L'admission

Qui peut solliciter le Service ?

- la personne concernée
- un membre de sa famille
- tout professionnel

Comment ?

En remplissant le dossier de demande d'admission auprès du Service ou en téléchargement sur le site www.fondationbonsauveur.fr.

La Commission d'Admission

Une rencontre est proposée pour présentation du service et le recueil des attentes de la personne. Elle permet d'évaluer la situation de la personne demandeuse et de vérifier l'indication.

Si admission

- Une rencontre entre un membre de l'équipe, le bénéficiaire et son représentant est organisée.
- A cette occasion, le livret d'accueil est remis et le contrat individuel d'accompagnement est signé.

Les accompagnements

Définis dans le projet personnalisé, le Service propose :

Accompagnements individuels

- accompagnements dans les actes de la vie quotidienne,
- rencontres régulières,
- entretiens personnalisés...

Accompagnements collectifs

- ateliers collectifs,
- espace accueil,
- accès loisirs et culture...

Accompagnements vers les réseaux

- les GEM (Groupes d'Entraide Mutuelle), les CSD (Circonscription de Solidarité Départementale), les CMP (Centres Médico-Psychologiques),...
- les associations d'usagers,
- les associations locales...



Les domaines d'intervention

- logement,
- vie quotidienne,
- soutien,
- hygiène,
- emploi,
- gestion budget,
- démarches,
- relations,
- santé (physique et psychique),
- déplacements,
- loisirs,
- famille,...